

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 10 mai 2010 à 20 h 00 à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis :

Maire suppléant Henri Grenier

Mesdames les conseillères Mélanie Bondu
 Lyn Fortier
 Marie-Josée Rochon

Messieurs les conseillers Erik Constant
 Louis Marcel Caron

Est absente Lyz Beaulieu

La directrice générale, Suzanne Robinson, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant ouvre la séance à 20h00.

10-05-4038

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AVRIL 2010**
- 4. TRÉSORERIE :**
 - 4.a État des revenus et dépenses au 30 avril 2010
 - 4.b Adoption des comptes à payer et chèques émis en avril 2010
- 5. AFFAIRES GÉNÉRALES :**
 - 5.a Adoption du rapport financier 2009
 - 5.b Renouvellement contrat location équipements informatiques
 - 5.c Avis de motion adoption du règlement #237 concernant l'adhésion de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain à l'entente relative à la cour municipale commune de Ste-Agathe-Des-Monts
 - 5.d Demande de don «Défi têtes rasées-Leucan Laurentides»
 - 5.e Soutien financier au Fonds de l'athlète des Laurentides
- 6. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS :**

- 6.a Formation sur la signalisation des travaux publics
- 6.b Achat système de pompage pour le puits au garage municipal

7. LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT :

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT :

- 8.a Financement de la collecte sélective municipale et future politique de gestion des matières résiduelles

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE :

- 9.a Adoption du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2009

10. RÉGIES ET COMITÉS :

11. PÉRIODE DE QUESTIONS :

12. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE :

10-05-4039

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AVRIL 2010

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Rochon, appuyé par le conseiller Louis Marcel Caron et résolu à l'unanimité d'accepter l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 12 avril 2010.

ADOPTÉE

10-05-4040

ÉTATS DES REVENUS ET DÉPENSES AU 30 AVRIL 2010

Il est proposé par le conseiller Erik Constant, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2010 préparé par la directrice générale.

ADOPTÉE

10-05-4041

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS EN AVRIL 2010

Il est proposé par la conseillère Mélanie Bondu, appuyé par la conseillère Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes à payer d'une somme de 51 094,98 \$ pour les déboursés et les chèques de 138 à 186 et 60 à 109, payés en avril 2010 et les paies du mois d'avril d'une somme de 28 309,48 \$.

ADOPTÉE

Je soussignée, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour payer toutes les dépenses autorisées dans les résolutions suivantes :

- | | |
|------------|------------|
| 10-05-4041 | 10-05-4043 |
| 10-05-4044 | 10-05-4045 |
| 10-05-4046 | 10-05-4047 |

Suzanne Robinson,
directrice générale

10-05-4042

ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2009

Il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par le conseiller Louis Marcel Caron et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les états financiers 2009, et le rapport du vérificateur, Dumoulin Guilbault et Associés CA inc., présentés par M. Stéphane Dumoulin.

ADOPTÉE

10-05-4043

RENOUVELLEMENT CONTRAT LOCATION ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

Il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité d'accepter le renouvellement du contrat de location avec Financement mondial IBM pour les équipements informatiques.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Henri Grenier, maire suppléant, qu'un projet de règlement *Numéro 237 concernant l'adhésion de la Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain à l'entente relative à la cour municipale commune de Sainte-Agathe-des-Monts* sera présenté au cours d'une prochaine séance du conseil, en vue de son adoption et que dispense de lecture soit faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal.

ADOPTÉE

10-05-4044

DEMANDE DE DON «DÉFIE TÊTES RASÉES-LEUCAN LAURENTIDES

Il est proposé par le conseiller Erik Constant, appuyé par la conseillère Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité d'accepter de participer en tant que partenaire au Défi têtes rasées de Leucan Laurentides en faisant un don de 5 cents (0,05 \$) par citoyen de la municipalité.

ADOPTÉE

10-05-4045

SOUTIEN FINANCIER AU FONDS DE L'ATHLÈTE DES LAURENTIDES

Il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par la conseillère Mélanie Bondu et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de soutien financier au Fonds de l'Athlète des Laurentides, en faisant un don de 3 cents (0,03 \$) par citoyen de la municipalité.

ADOPTÉE

10-05-4046

FORMATION SUR LA SIGNALISATION DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Louis Marcel Caron, appuyé par la conseillère Lyn Fortier et résolu à l'unanimité d'accepter que Lionel Vossaert, et Normand Gougeon, participent au cours de sécurité sur la signalisation des travaux routier au coût approximatif de 60 \$/personne plus frais de repas et déplacement. Le cours aura lieu à Kiamika.

ADOPTÉE

10-05-4047

ACHAT SYSTÈME DE POMPAGE POUR LE PUITTS AU GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par le conseiller Erik Constant, appuyé par le conseiller Louis Marcel Caron et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de plomberie Martine pour l'achat d'un système de pompage pour le puits au garage municipal au montant approximatif de 1650,38 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

10-05-4048

ADHÉSION DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE À L'ENTENTE INTERMUNICIPAL DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par le conseiller Erik Constant, appuyé par le conseiller Louis Marcel Caron et résolu à l'unanimité d'accepter l'adhésion de Chute-Saint-Philippe à l'Entente intermunicipal des travaux publics pour un montant de 41 294,35 \$, aux conditions suivantes :

- Achat de deux (2) réservoirs à bitume de 30 gallons;
- Achat d'une remorque à asphalte chauffée usagée dont le coût ne devra pas excéder 20 000 \$, plus les taxes fédérale et provinciale;
- Le montant qui restera sera réservé pour de futurs achats d'équipements de pavage selon les recommandations qui seront faites par les directeurs des travaux publics ou selon les opportunités qui se présenteront.

ADOPTÉE

10-05-4049

FINANCEMENT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE MUNICIPALE ET FUTURE POLITIQUE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE les municipalités et MRC du Québec sont responsables de la mise en œuvre de la Politique de gestion des matières résiduelles et des services de collecte sélective municipale sur leur territoire;

ATTENDU QUE le volume des matières résiduelles à traiter et à valoriser a doublé, passant de 7 millions de tonnes en 1994 à plus de 14 millions de tonnes 2008;

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec ont investi plus de 5 G\$ dans la gestion des matières résiduelles, dont plus de 1 G\$ en valorisation des matières secondaires depuis 10 ans;

ATTENDU QUE le régime établi par le gouvernement du Québec pour compenser les municipalités et les MRC pour les services de collecte

sélective municipale n'a remboursé au mieux que 35 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les années 2007, 2008 et 2009;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'était engagé à compenser à 100 % les coûts des municipalités et des MRC pour les services de collecte sélective, et ce, dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier avec les municipalités;

ATTENDU QUE la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles proposée par le gouvernement du Québec hausse les objectifs de récupération et de valorisation à atteindre et élargir les responsabilités des municipalités aux institutions, commerces et industries ainsi qu'aux résidus de construction, rénovation et démolition;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, qui établit les mécanismes de financement en soutien à la future politique, ne reconnaît pas l'ensemble des coûts réels assumés par les municipalités pour les services de valorisation et de collecte sélective dispensés par celles-ci, et qu'en conséquence elles ne recevront jamais une véritable compensation à 100 %;

ATTENDU QUE le projet de loi n° 88, en plus de ne pas reconnaître l'ensemble des coûts assumés par les municipalités, reporte à 2015 l'atteinte d'une pleine compensation pour les municipalités, en contradiction avec l'engagement gouvernemental inscrit dans l'Entente de partenariat fiscal et financier;

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de loi n° 88 les journaux n'auront pas à compenser monétairement les municipalités et les MRC au même titre que les autres matières mises en marché, en contradiction avec les principes d'utilisateur et de pollueur/payeur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lyn Fortier, appuyé par la conseillère Marie-Josée Rochon résolu à l'unanimité;

QUE les municipalités et les MRC refusent que leurs citoyens et citoyennes paient, par l'intermédiaire de leurs taxes foncières, pour subventionner les entreprises qui bénéficient des services municipaux de collecte sélective pour valoriser les produits qu'ils mettent en marche;

QUE le gouvernement du Québec respecte l'engagement pris de compenser les municipalités à 100 % des coûts réels engagés par celles-ci pour les services de collecte sélective municipale dès 2010, tel que convenu dans le cadre de l'Entente de partenariat fiscal et financier signé avec les municipalités;

QUE cette résolution soit acheminée à monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec, madame Line Beauchamp, ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires Municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, madame Pauline Marois, chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale, monsieur Scott McKay, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement et de développement durable, monsieur André Villeneuve, porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales, monsieur Bernard Généreux, président de la Fédération Québécoise des Municipalités, monsieur Sylvain Pagé, député de la circonscription Labelle.

ADOPTÉE

**ADOPTION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN
SECURITE INCENDIE 2009**

ATTENDU QUE le schéma de couverture de risque en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

ATTENDU QUE l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

ATTENDU QUE le rapport d'activités 2009 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Marcel Caron, appuyé par le conseiller Erik Constant et résolu à l'unanimité que le rapport d'activités 2009, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Il a eu une période de questions de 20h10 à 20h30.

AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire suppléant lève la séance à 20h30.

Henri Grenier,
Maire suppléant

Suzanne Robinson,
directrice générale